

Fonctionnement du parrainage collectif Année 2024 / 2025

Le parrainage est une formule qui permet à des enfants, adolescents ou jeunes adultes de Bobo-Dioulasso, au Burkina Faso, d'être scolarisés et de bénéficier d'un suivi de leur apprentissage. Il leur donne la chance de mener une vie scolaire normale et le moyen de construire leur avenir professionnel.

Le principe du parrainage collectif est de réunir une somme d'argent globale, en fonction de laquelle sera parrainé un certain nombre d'enfants. Le coût moyen de la scolarité pour une personne est de 150 euros par an (Frais de scolarité et frais de cantine).

Les jeunes parrainés seront scolarisés dans une école ou un centre de formation proche de leur domicile.

Engagement du parrain

Le parrain s'engage pour une année scolaire et devra verser une somme ouverte à partir de 50 euros.

Le parrain peut renouveler, à sa demande, son soutien financier le(s) année(s) suivante(s) s'il souhaite pérenniser son engagement. Bien évidemment, les parrainages durables facilitent le bon déroulement des apprentissages.

Engagement du filleul

Le filleul s'engage à suivre les cours chaque jour de l'année scolaire et à prendre ses repas à la cantine.

Engagement de l'association

L'association s'engage à :

- assurer le suivi de la scolarité/formation des jeunes, par l'intermédiaire de la coordonnatrice sur place.
- informer au moins une fois par an, lors d'événements organisés par l'association, de la situation des filleuls.

- J'ai pris connaissance du fonctionnement du parrainage et m'engage à le respecter.
- Pour parrainer, je donne la somme de euros.

Date :

Nom Prénom :

Signature :